



VILLE DE ARUE

Délibération du Conseil Municipal N°2024/84 du 23 décembre 2024

Régularisant les amortissements des immobilisations
du budget annexe de l'eau

Date de convocation
17 décembre 2024

Date de séance
23 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents 22

Procuration 03

Votants 25

Pour 25

Contre 00

Abstention 00

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois décembre à dix-sept heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents :

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
M. Gilles TEAUNA	X		
Mme Vahinetua TUAHU		X	M. Gilles TEAUNA
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG	X		
M. Edgar TEHAHE	X		
Mme June FREELAND	X		
M. Errol BENNETT		X	Mme Muriel LYAU
Mme Laïza PEU	X		
Mme Turia ARAPA	X		
M. Francis BONNO	X		
Mme Micheline BANNER	X		
Mme Bernadette VANE		X	
M. Clet HAMBLIN		X	
M. Claudino TEHAMOANA	X		
M. Yves TERITAU		X	Mme Laïza PEU
M. Jérémie CHAINE	X		
Mme Taïana TEHEI		X	
Mme Mirella TEIKITOHE	X		
Mme Muriel LYAU	X		
M. Heïmanu TERAÏ	X		
Mme Tehani YAO	X		
M. Raanui ARIITAI	X		
Mme Moeata MALINOWSKI	X		
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Hurimana TEIHO	X		
Mme Mélodie TEARIKI	X		
Mme Eve VOHI		X	
M. Frédéric DAFNIET		X	
Mme Tahiapitiani TIMAU		X	
M. Tepuanui SNOW		X	
M. Atonia MAITIA		X	
M. Joël BONNO	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les lois n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 709/MAC du 26 octobre 2004 approuvant la généralisation à l'ensemble des communes et des établissements de coopération intercommunale de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M14 de la Polynésie française à compter du 1er janvier 2005 ;
- Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics à caractère industriel et commercial des communes et de leurs groupements en Polynésie française ;
- Oùï les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 23 décembre 2024.

Le Conseil Municipal adopte

- Article 1.** - Le Trésorier des Iles-du-Vent est autorisé à procéder au rattrapage des annuités d'amortissement non comptabilisées au budget annexe de l'eau en mouvementant le compte 1068 des immobilisations annexées à la présente délibération.
- Article 2.** - Madame le Maire et le Trésorier des Iles-du-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.
- Article 3.** - La délibération n° 2024/81 du 16 décembre 2024 est abrogée.
- Article 4.** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 5.** - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

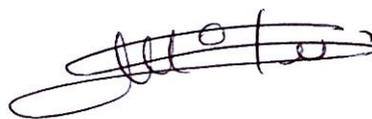
Le secrétaire de séance



June FREELAND



Madame le Maire



Teura IRITI

Madame le Maire atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des Iles du Vent

Le **24 DEC. 2024**

Et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le **24 DEC. 2024**

Note explicative de synthèse de la délibération n°2024/84 du 23 décembre 2024

Régularisant les amortissements des immobilisations du budget annexe de l'eau

Lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024, la présente délibération vous a été présentée. Cependant, l'annexe comportait des anomalies. En effet, la majorité des montants étaient corrects, cependant, le libellé ne correspondait pas ainsi que certains numéros d'inventaire. Voici quelques exemples :

N° d'inventaire	Annexe initiale		N° d'inventaire	Annexe modifiée	
	Libellé écriture	Montant		Libellé écriture	Montant
2011.1	Réalisation d'un branchement de poste privé à la côte 220. pour alimenter la côte 400	120 293 832	2011.55	Rénovation des conduites secondaires - phase 1	120 293 832
2011.2	Mur clôture station Tearapae	183 747 334	2011.2	Rénovation des conduites secondaires - phase 2	183 747 334
2012.1	Rénovation des conduites secondaires 2e phase	138 027 787	2012.9	Rénovation des réseaux hydrauliques - phase 4	138 027 787
2012.2	Alimentation en eau de la vallée de Terua – cote 216	144 261 013	2011.4	Alimentation en eau potable par la construction d'un réservoir à la côte 400	144 261 013

Du fait de ces erreurs, une vérification a été faite par notre prestataire (qui a travaillé sur l'inventaire et préparé les projets de délibération avec les annexes). Ainsi, d'autres modifications ont également été apportées à l'annexe :

- 1) Le rajout des colonnes « date », « amortissements annuels », « début des amortissements », « annualité depuis activation », pour plus de lisibilité du tableau et avoir le maximum d'information,
- 2) Le tableau a été classé par numéro de compte au crédit puis par ordre chronologique parce que le Trésorier des Iles-du-vent effectuera les modifications par compte et non pas par ordre chronologique,
- 3) Les 2 lignes suivantes dans l'annexe initiales ont été remplacées comme suit :

Annexe initiale :

N° d'inventaire	Libellé écriture	Montant	Durée	Rattrapage
2011.3	Rénovation des conduites secondaires phase 1	95 506 319	20	52 528 475
2012.4	Rénovation des conduites secondaires 2e phase	5 620 582	20	3 091 320
2014.4	Contrôle et remise en place du bornage des parcelles des réservoirs d'eau du Tahara'a et Tamahana	677 935	20	372 864

Annexe modifiée :

Date	N° d'inventaire	Libellé écriture	Montant	Durée	Amortissements annuels	Rattrapage
31/12/2012	2011.11	Alimentation en eau de la vallée de Terua – cote 216	100 676 319	20	5 038 816	55 371 976

- 4) La ligne concernant la rénovation des conduites secondaires phase 3 a été rajoutée car elle ne figurait pas dans l'annexe initiale :

Date	N° d'inventaire	Libellé écriture	Montant	Durée	Amortissements annuels	Rattrapage
25/08/2021	2013.3	Rénovation des réseaux hydrauliques - phase 3	86 966 494	20	4 348 325	4 348 325

Les points 3 et 4 expliquent la différence de 3 727 640 F (270 865 172 – 274 592 812) entre les deux annexes (celle distribuée avec la convocation et celle distribuée lors de la séance du 16 décembre 2024).

En outre, un écart de 7 F en plus apparaît dans l'annexe jointe à la présente délibération (274 592 819 F au lieu de 274 592 812 F) comparée à celle qui a été distribuée au cours de la séance du 16 décembre 2024. En effet, les calculs ont été faits sur tableur Excel dans lequel il y a des chiffres à virgules qui n'apparaissent pas en affichage mais qui modifient les montants. Les calculs ont été refaits en retirant les chiffres à virgules et en arrondissant donc les montants à l'unité supérieure en cas de besoin.

La mise en place du référentiel budgétaire M4 s'inscrit dans un projet d'harmonisation de la gestion comptable et financière des Services Publics Industriels et Commerciaux en se rapprochant encore davantage des principes posés par le plan comptable général applicable au secteur privé.

Par ailleurs, par mesure de simplification, il a été décidé que la Polynésie française, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna auraient un référentiel M4 unique.

La mise en application de la nomenclature M4 en Polynésie française est prévue au 1^{er} janvier 2025.

Pour ce faire, l'état de l'actif des budgets annexes doit être à jour et correspondre à celui du trésor. A cet effet, des écritures de régularisation non budgétaires (passées uniquement par le trésor) et des sorties d'actifs sont nécessaires.

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal N°2024/84 du 23 décembre 2024

Régularisant les amortissements des immobilisations du budget annexe de l'eau

Date	N° d'inventaire	Libellé écriture	Montant	Durée	Amortissements annuels	Début des amortissements	Annualité depuis activation	Rattrapage	Débit	Crédit	Bordereau	Mandat
31/12/2011	2011.52	Mur clôture station Tearapae	968 890	30	32 296	2012	12	387 552	1068	28128	301	905
22/08/2013	2013.10	Travaux d'enrochement au Bassin de TAMAHANA	1 023 000	30	34 100	2014	10	341 000	1068	28128	119	187
24/09/2013	2013.12	Conception d'une solution de renforcement de talus au-dessus du réservoir située lotissement TAMAHANA	330 000	30	11 000	2014	10	110 000	1068	28128	134	213
12/09/2014	2014.5	Construction d'une clôture au réservoir du Taharaa	981 825	30	32 728	2015	9	294 552	1068	28128	129	205
12/09/2014	2014.6	Achat divers matériels pour la réalisation d'une clôture au réservoir du Tahara'a.	508 544	30	16 951	2015	9	152 559	1068	28128	129	203
12/09/2014	2014.7	Achat divers matériels pour la réalisation d'une clôture au réservoir du Tahara'a.	330 591	30	11 020	2015	9	99 180	1068	28128	129	204
16/09/2014	2014.8	Contrôle et remise en place du bornage des parcelles des réservoirs d'eau du Tahara'a et Tamahana	118 650	30	3 955	2015	9	35 595	1068	28128	134	210
16/09/2014	2014.9	Contrôle et remise en place du bornage des parcelles des réservoirs d'eau du Tahara'a et Tamahana	118 650	30	3 955	2015	9	35 595	1068	28128	134	210
29/09/2014	2014.11	Achat divers matériels pour la réalisation d'une clôture au réservoir de Tamahana	572 425	30	19 081	2015	9	171 729	1068	28128	141	218
29/09/2014	2014.12	Achat divers matériels pour la réalisation d'une clôture au réservoir de Tamahana	386 506	30	12 884	2015	9	115 956	1068	28128	141	219
15/10/2014	2014.13	Achat de concassé 0/15 pour la réalisation d'une clôture au réservoir de Tamahana	95 164	30	3 172	2015	9	28 548	1068	28128	151	236
15/10/2014	2014.14	Achat de concassé 0/15 pour la réalisation d'une clôture au réservoir de Tahara'a	78 070	30	2 602	2015	9	23 418	1068	28128	151	236
10/02/2015	2015.3	Construction d'une clôture au réservoir de Tamahana	1 442 271	30	48 076	2016	8	384 608	1068	28128	21	35
03/08/2017	2017.11	Construction d'une clôture de sécurité au réservoir d'eau potable à Erima Lot 155	1 833 312	30	61 110	2018	6	366 660	1068	28128	111	204
17/08/2017	2017.13	Achat divers matériels pour la construction d'une clôture de sécurité à Erima lot 155	1 146 678	30	38 223	2018	6	229 338	1068	28128	117	213
29/08/2017	2017.15	Achat de 2m3 de sable fin et 11m3 de concassé pour la construction d'une clôture de sécurité à Erima lot 155	100 489	30	3 350	2018	6	20 100	1068	28128	125	234
27/03/2012	2012.12	Travaux de réaménagement des évacuations d'eaux pluviales dans la servitude BONNO	1 234 970	30	41 166	2013	11	452 826	1068	28151	46	72
31/12/2012	2011.2	Rénovation des conduites secondaires – phase 2	183 747 334	30	6 124 911	2013	11	67 374 021	1068	28151	Activation #23	

Date	N° d'inventaire	Libellé écriture	Montant	Durée	Amortissements annuels	Début des amortissements	Annualité depuis activation	Rattrapage	Débit	Crédit	Bordereau	Mandat
31/12/2014	2014.16	Opération non budgétaire transfert du BP en 2011 - Rénovation des conduites secondaires 2e phase	5 170 000	30	172 333	2015	9	1 550 997	1068	28151	Activation #23 - transfert	
31/12/2011	2011.55	Rénovation des conduites secondaires - phase 1	120 293 832	20	6 014 692	2012	12	72 176 304	1068	281531	Activation #23	
31/12/2012	2011.11	Alimentation en eau de la vallée de Terua - cote 216	100 676 319	20	5 033 816	2013	11	55 371 976	1068	281531	Activation #23	
31/12/2013	2013.21	Alimentation en eau potable de Erima cote 400	2 181 934	20	109 097	2012	12	1 309 164	1068	281531	76	125
31/08/2016	2016.13	Construction d'une clôture de sécurité autour du réseau de pompage en amont de la mairie de Arue. Inventaire n°2016/089	3 396 455	20	169 823	2017	7	1 188 761	1068	281531	Activation #23	
06/09/2017	2012.9	Rénovation des réseaux hydrauliques - phase 4	138 027 787	20	6 901 389	2018	6	41 408 334	1068	281531	Activation #23	
15/11/2018	2016.1	Remplacement partiel de la conduite de refoulement de Erima - Côte 55 à 157	14 143 449	20	707 172	2019	5	3 535 860	1068	281531	Activation #23	
07/02/2020	2011.4	Alimentation en eau potable par la construction d'un réservoir à la côte 400	144 261 013	20	7 213 051	2021	3	21 639 153	1068	281531	Activation #23	
25/08/2021	2013.3	Rénovation des réseaux hydrauliques - phase 3	86 966 494	20	4 348 325	2022	1	4 348 325	1068	281531	Activation #23	
14/09/2011	2011.23	Réalisation d'un branchement de poste privé à la côte 220, pour alimenter la côte 400	2 401 188	20	120 059	2012	12	1 440 708	1068	281534	74	106
Total								274 592 819				

Le tableau est classé par numéro de compte au crédit et ensuite par ordre chronologique (le Trésorier des Iles-du-Vent fera le rattrapage par compte).